

## La publicité en faveur de tiers à l'hôpital

23/06/2017

Les hôpitaux de l'AP-HP sont souvent sollicités par des tiers (mutuelles, associations, sociétés commerciales) aux fins d'exercer des actions publicitaires (affichage, stand ou publicité dans les revues éditées par l'hôpital), auprès de leur personnel ou des patients/visiteurs, dans les locaux, sur les murs extérieurs ou dans les magazines hospitaliers.

Ces sollicitations peuvent constituer une source de financement externe pour l'hôpital à condition de respecter le cadre juridique.

A JOUR DE JUIN 2017